
AFFILIATION A LA L.F.B.S.E.L.

Conditions minimum requises pour introduire une demande d'adhésion à la L.F.B.S.E.L.

Toute organisation qui présente une activité réputée sportive et ayant un caractère de loisirs, donc HORS compétition de HAUT NIVEAU, peut présenter une demande d'adhésion à notre Ligue à condition :

- 1.- d'être structuré en A.S.B.L. ou équivalent (statuts, conseil administration, ...) et sans relation familiale entre les administrateurs.
- 2.- de ne pas être structuré en « fédération ou ligue »
- 3.- d'être constitué avec des buts NON lucratifs cachés
- 4.- de prouver un encadrement d'experts concernant les activités présentées
- 5.- de présenter un rapport d'activités complet et cohérent, prévisionnel (exercice +1 ou en cours) et réel (exercice -1).
- 6.- de montrer un contrat d'assurance couvrant les activités et TOUS les membres de l' ASBL.
- 7.- de participer ou d'organiser au moins une journée de manifestation sous l'égide de la LFBSEL avec d'éventuelles invitations de cercles NON encore fédérés.
- 8.- de pratiquer le sport dans des salles équipées de DEA.
- 9.- de s'engager à suivre scrupuleusement les directives émises par la FWB, l'ADEPS et la LFBSEL.
- 10.- d'adhérer sans condition au décret du 6 décembre 2006 et notamment en matière des :
 - Lois sur le dopage
 - Règles de sécurité
 - Codes et chartres d'éthiques sportives
- 11.- de présenter et d'argumenter la candidature devant le C.E. de la LFBSEL

Après acceptation par le CA, l'adhésion sera présentée à l'AG. En cas de validation, l'adhésion sera effective pour une durée d'un an (à partir de la date de présentation au CA) puis reconduite à titre définitif dès lors que nulle objection n'ait été formulée dans ce laps de temps.